chamonix
MONT BLANC

République Française

COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice :29
Présents : 20
Représentés:8
Absent : 1

Le Vendredi 29 Novembre 2019, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Hôtel de ville - Salle du Rez-de-Chaussée, sous la présidence de **M. Eric FOURNIER, Maire.**

Etaient présents :

M. Eric FOURNIER, M. Bernard OLLIER, M. Christian DUCROZ, Mme Christiane CLEAVER, M. Claude JACOT, M. David AUTHEMAN, Mme Elisabeth CHAYS, Mme Fabienne BOZON-RAVANEL, Mme Jacqueline FATTIER, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Marie Noëlle FLEURY, Mme Marion BONNET, M. Michel PAYOT, Mme Michèle RABBIOSI, M. Patrick DEVOUASSOUX, Mme Sylvie CEFALI, M. Vincent ORGEOLET, M. Pierre SLEMETT, M. Yvonick PLAUD, M. Jonathan CHIHI

Absent(e)s représenté(e)s :

Mme Aurore TERMOZ donne pouvoir à M. Yvonick PLAUD, Mme Aurélie BEAUFOUR donne pouvoir à Mme Marion BONNET, Mme Alexandra SEIMBILLE donne pouvoir à Mme Sylvie CEFALI, M. Daniel FREYMANN donne pouvoir à M. Michel PAYOT, Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à Mme Elisabeth CHAYS, M. Igor MICHEL donne pouvoir à M. Vincent ORGEOLET, M. Jean-Claude BURNET donne pouvoir à M. Eric FOURNIER, Mme Alexandra CART donne pouvoir à Mme Jacqueline FATTIER

Absent :

M. François CALVARIN.

Secrétaire de séance : Mme Michèle RABBIOSI.

ADMIMISTRATION GENERALE

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Une minute de silence est observée en hommage les deux alpinistes guides disparus la semaine précédente dans le massif du Mont-Blanc, Max Bonniot et Pierre Labre, ainsi que pour les treize militaires morts au Mali, dont six avaient effectué une formation à l'Ecole Militaire de Haute Montagne.
Monsieur Éric Fournier évoque l'inauguration du Centre d'Exploitation des Routes Départementales de Haute-Savoie, à la Vigie, aux côtés de notre centre technique.

Il remercie Madame Michèle Rabbiosi pour le concours des maisons fleuries. Il remercie Elisabeth Chays pour le festival Préambule.

Monsieur Éric Fournier évoque la présentation le 22 novembre des premières conclusions du programma ADAPT Mont-Blanc, porté par l'Espace Mont-Blanc, et l'importance du projet, son impact sur la vallée, Après l'altitude, il s'agit ici de présenter l'impact les programmes opérationnels en bas de Vallée.
Il a aussi été présenté au comité de massif réuni à Chamonix. Ce programme fait référence sur les modèles, pour l'adaptation et la résilience face au réchauffement climatique, Des actions sont déjà engagées, Par exemple la Communauté de Communes a voté des crédits pour un meilleur suivi des préconisations liées au Permafrost dans les refuges, les déclinaisons en matière d'urbanisme, de tourisme, de l'utilisation de l'espace, de créer un lien avec la communauté scientifique, avec les élus et décideurs politiques et économique. C'est important pour les décideurs économiques et politiques.
Monsieur Éric Fournier cite l'achèvement de la piste cyclable des Pèlerins, longeant la rue Marie-Paradis, un coût de 2 million d'euros, avec les subventions du Conseil Départemental de Haute-Savoie et du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, qui représentent 50 % du coût. Il évoque la piétonisation de l'avenue de la plage et indique que le programme se poursuit pour la route du Bouchet au printemps.
Une réunion du Comité Intercommunal Environnement et Qualité de l'Air s'est tenue, avec présentation du PPA et Adpat Mont-Blanc aux professionnels et associations.
Monsieur Éric Fournier évoque une réunion en Préfecture à ces sujets. Si ce qui relève des collectivités est bien avancé (circulation, chauffage...), il regrette un désengagement de l'Etat sur le plan ferroviaire. Cela a été rappelé au Préfet. Les engagements pris par l'Etat devront être respectés, cela sera rappelé lors de la venue de la Ministre des transports le 12 décembre.
Il évoque l'inauguration le 3 décembre du logement SEMCODA à Argentière, 32 logements, en locatif et accession, et le début des travaux de la Draisine, avec l'extension du parc actuel.
Il évoque la mise en service de la micro-centrale de Taconnaz le 9 décembre qui permettra une production d'énergie verte correspondant aux besoins de consommation électrique d'une ville de 10 000 habitants, une production de 12 gigawatt, d'éviter la production de 2 000 tonnes de CO2.
Il indique enfin que le 11 Décembre, l'UNESCO se prononcera sur l'inscription de l'alpinisme au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Il fait référence à des valeurs de responsabilité et de liberté en montagne, deux mots bien associés.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 22 OCTOBRE 2019

M. ORGEOLET évoque deux mots à corriger sur la question de l'hôtel 5 étoiles du Couttet, en page 2, sur l'argumentation de l'empreinte carbone d'autre part, et sur le rôle de la collectivité d'autre part.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DU DELEGUE DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES DE LA SEMCODA

M. Pierre SLEMETT lit le projet de délibération et le commente.

Il précise que la commune bénéficie d'environ 60 logements construits par la SEMCODA.

Le Conseil Municipal approuve cette présentation.

GESTION DES SERVICES PUBLICS

CENTRALE HYDROELECTRIQUE DU TORRENT DE TACONNAZ - ENTREE DES COMMUNES AU CAPITAL DE LA SOCIETE TACONNAZ ENERGIE

M. Bernard OLLIER rappelle l'historique du projet, les délibérations déjà adoptées par le Conseil.
Il précise que le projet a coûté moins cher que prévu, 127 000 €, ce prix permet à la collectivité de réduire la participation financière, à la suite d'une belle négociation également sur les retours au profit de la collectivité.

La société VOLTALIA cède une partie de ses parts, en contrepartie du versement d'une prime.

M. Bernard OLLIER donne le détail des participations et le contenu de l'accord.

M. Pierre SLEMETT s'interroge sur le prix du kw/heure après 2040, plus faible qu'aujourd'hui.

M. Bernard OLLIER lui répond que c'est par prudence, le prix ne pouvant être connu, devant être évalué, afin de ne pas donner de chiffres qui pourraient s'avérer inexacts.

M. Vincent ORGEOLET était contre une durée trop longue, plus de 40 ans. Il est favorable au titre de l'écologie mais il souhaiterait que le Département et la Région s'engagent davantage, il regrette qu'elles ne s'engagent pas plus sur ce sujet écologique. La collectivité a pu investir 10 millions pour le Kandahar, on aurait pu investir 9 millions pour la centrale et réaliser en direct le projet.

M. Bernard OLLIER répond qu'il n'est pas du rôle des collectivités de faire de l'industriel et de faire fonctionner des centrales et des outils. Il faut le laisser à des entreprises ayant expérience et compétence. C'est un sujet technique, pas politique.

M. Éric FOURNIER répond qu'il faut regarder l'actualité sur ce sujet. De fortes évolutions du marché, des opérateurs sont en cours. Il n'est pas impossible que l'Etat ouvre le capital de certaines sociétés d'énergie, mais on ne connait pas lesquelles. La Savoie, la Haute-Savoie et l'Isère sont trois départements majeurs en hydroélectricité, dans une région qui représente 50 % des capacités du potentiel français. Il nous faut regarder à des prises de participation en capital, type SPL, sur ces activités. Il faudra regarder les rôles respectifs des investisseurs et des opérateurs. Ici, on a trouvé une formule qui minimise le risque. Ce n'est pas notre travail de produire de l'électricité, mais on a le double effet de la redevance et d'une prise de participation. On a un double effet, avec le regard sur l'orientation de ce qui peut être réalisé avec cette société et le rapport en revenus. Avec un investissement pas phénoménal pour les deux collectivités, on peut maitriser notre énergie et bénéficier de redevances. Si le principe avait été appliqué sur l'ensemble des ressources hydroélectriques de la vallée, on ne paierait plus d'impôt local, on pourrait même restituer de l'argent. EDF bénéficie d'une manne sur le sujet. Aujourd'hui, la commune s'enrichirait. Il s'agit d'un très vieux dossier, il y a eu une sorte de spoliation sur ces dossiers. A l'époque, la commune a bénéficié d'un million de francs pour solde de tout compte. On pourrait à nouveau essayer de ressortir ce dossier pour renégocier, ce qui a déjà été tenté. Il faut savoir maitriser son patrimoine énergétique, c'est déterminant. Il n'y a pas que les opérateurs privés qui doivent pouvoir investir mais aussi les collectivités, en association. Il faut savoir faire des choses équilibrées et intelligentes comme celles-ci, cela peut bénéficier à notre politique sociale. On maîtrise notre patrimoine tout en fabriquant de l'énergie verte. On produit de l'énergie, on est actionnaire, ça rapporte à la commune, c'est le point important de ce dossier.

MM. Eric FOURNIER et Bernard OLLIER remercient les élus et les techniciens qui ont collaboré, des Houches et de Chamonix. Ce dossier a abouti dans des temps records, grâce à la bonne volonté de tous, partenaires publics et privés, pour ce dernier l'entrée au capital n'était pas évidente.

M. Eric FOURNIER conclut en affirmant que le partenariat avec le privé peut permettre de réaliser de beaux projets tout en faisant des économies et en réduisant la charge d'emprunts, ce qui permet à la commune de poursuivre sa politique sociale, au service des habitants, avec des revenus qui viennent d'ailleurs, une fiscalité la plus légère possible, sans ne compter que sur des revenus de l'Etat qui vont en se réduisant.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstentions : M. Vincent ORGEOLET, M. David AUTHEMAN, M. Igor MICHEL.

Il est procédé à l'élection du représentant de la collectivité au sein du conseil de la société.

Monsieur Éric FOURNIER propose la candidature de l'élu qui a suivi ce dossier.

M. Bernard OLLIER, seul candidat, est élu à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES

AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE CLUB DE MINERALOGIE ET LA COMMUNE DE CHAMONIX

M. Eric FOURNIER présente la délibération et justifie la répartition au titre des engagements de chacun, les deux parties s'engagent à réaffecter à des acquisitions qui deviendront inaliénables.

M. Eric FOURNIER précise que les travaux en cours à l'Espace TAIRRAZ ont pour objet de mettre en valeur les cristaux de la collection Jouty et d'un autre donateur, ce qui permettra au Musée de devenir une des plus belles collections de France.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS

TRANSPORTS SANITAIRES TERRESTRES ET TRANSPORTS SANITAIRES HELIPORTES

M. Claude JACOT présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

DOMAINE SKIABLE

TARIFICATION DES FRAIS DE SECOURS - SAISON HIVERNALE 2019/20

M. Claude JACOT présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

CONVENTION POUR L'EXPLOITATION DU TELESKI A CORDE BASSE "SIFFLOTE"

M. Claude JACOT lit et commente la délibération. Il précise qu'il s'agit d'une nouveauté qui concerne 47 installations en Haute-Savoie.

Ne prend pas part au vote : Christian DUCROZ.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

TELESKI DES CHOSALETS - TARIFS SAISON HIVERNALE 2019/2020

M. Claude JACOT donne lecture des tarifs proposés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION FINANCIERE

DECISION MODIFICATIVE N° 04 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET GENERAL

M. Yvonick PLAUD donne lecture du projet de délibération.

M. Eric FOURNIER souligne que cette délibération intègre deux grosses opérations en logement et énergie, deux priorités du mandat.

M. Vincent ORGEOLET s'interroge sur l'extinction du sapin la nuit, pour les économies d'énergie et nuisance pour le voisinage.

Madame Michèle RABBIOSI répond que ce sapin bénéficie de lampes LEDs et qu'il paraît nécessaire de l'illuminer la nuit, au moins durant les fêtes de fin d'année.

M. Eric FOURNIER enchaîne sur l'éclairage public, au-delà du sapin, sujet qui devrait être revu dans son ensemble, avec une réflexion sur la sécurité et les nuisances liées à l'éclairage. Il rappelle que les points lumineux sont aujourd'hui essentiellement en LEDs, et que les services ont entamé une réflexion pour mettre en place un plan lumière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AUGMENTATION DE LA PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES AU BUDGET SPIC PARKINGS – DECISION MODIFICATIVE N° 03 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

M. Yvonick PLAUD précise les raisons qui avaient conduit à l'époque à ne pas renégocier ces contrats. L'indemnité est trop forte par rapport au risque actuel.

Il s'agit ici de provisions. Ce sera la deuxième provision de 200 000 € inscrite au budget, pour arriver à 400 000 €.
Le prêt s'éteindra en 2027.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 (DOB)

M. Yvonick PLAUD précise qu'il s'agit du débat d'orientation budgétaire du dernier exercice du mandat et que le budget qui sera voté pourra être modifié par la nouvelle équipe élue en mars 2020.

Monsieur Yvonick PLAUD donne lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire, et fait part de ses commentaires. Le ROB figure en annexe du présent compte-rendu.

Monsieur Plaud lit ce texte :
« En introduction, je voudrais d'abord souligner l'importance du débat d'orientation budgétaire qui s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire le ROB, première étape essentielle de la procédure budgétaire.
Ce débat d'orientation budgétaire 2020 est très particulier, c'est la dernière année du mandat, et je pense que beaucoup dans cette assemblée ont appris qu'il y avait des élections en mars 2020, et c'est donc en même temps un débat qui porte sur la première année budgétaire du futur mandat.
Je tiens à vous rassurer : la future équipe municipale pourra si elle le souhaite amender ce budget 2020 soit par des DM, soit par le vote d'un budget supplémentaire.

Ce débat doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la commune et d'informer sur sa situation financière afin d'éclairer le choix des élus du vote du budget primitif.
L'année 2020 est une année de transition au plan de la fiscalité locale car la réforme fiscale est prévue pour 2021, j'aurais l'occasion d'y revenir.
Pour 2020, nous nous inscrivons dans la continuité de 2019 car la loi de finances 2020 provisoire ne contient pas de modifications significatives pour les collectivités : stabilisation au plan national de la DGF et du FPIC. La loi de finances n'étant pas encore votée, nous devons rester prudents dans l'analyse.
Dans trois semaines c'est le ROB de la communauté de communes qui sera présenté et j'aurais l'occasion de revenir sur des propos que j'ai lu et qui m'ont paru très curieux ...
Je tiens à remercier Jean Rivo, Marie-Odile, Séverine, Sandra et Lambert pour leur implication, en cette période très chargée (2 ROB en trois semaines plus les procédures budgétaires) ce qui permet de vous présenter un ROB très complet. J'ai calculé que durant 6 années le service financier a préparé 12 rapports d'orientation budgétaire et 56 budgets ...
Je remercie aussi les services et les élus avec qui nous travaillons en totale confiance.
Je vais maintenant essayer de synthétiser les 50 pages du dossier du conseil.
Mon propos cette année s'articulera autour du contexte général, passera rapidement sur la synthèse des éléments financiers 2013-2018 que nous avons déjà examinée lors de la présentation du compte administratif 2018. Je présenterai l'état de la dette 2019 avant d'entrer dans le vif du sujet avec la présentation des orientations budgétaires 2020 du budget principal et des budgets annexes ».

M. Yvonick PLAUD évoque une grande incertitude notamment liée à la guerre commerciale Chine/USA, le Brexit et l'Inde. On note un ralentissement de l'économie mondiale, aussi dû à l'année électorale aux USA.

M. Yvonick PLAUD détaille la DGF et le FPIC pour Chamonix même si au niveau national c'est stable, ce n'est pas le cas pour notre territoire. Les paramètres et critères de la DGF et du FPIC doivent être analysées finement.

M. Yvonick PLAUD évoque longuement la taxe d'habitation, et notamment les exonérations fortes qui ont été décidées par les conseils municipaux successifs, qui représente plus de 700 000 € au budget de la commune. Il évoque les suppressions dont bénéficieront les seuls résidents principaux. Une compensation à l'€ près sera versée à la commune, par le transfert d'une partie de la taxe foncière départementale. Les taux continueront d'être votés par les conseils, sur le foncier bâti communal et sur la part des résidents secondaires de la taxe d'habitation. La commune conserve le pouvoir sur ces impôts.

M. Eric FOURNIER remercie M. Yvonick PLAUD ainsi que l'ensemble de l'équipe du service financier. Il apprécie la pédagogie utilisée, le rappel du contexte, la trajectoire suivie dans la durée. Par rapport à l'exercice compliqué de ce mandat, les choix ont été importants.
Les capacités de la collectivité ont été préservées, avec la qualité affichée des services publics. Le budget sera amendable mais les choix politiques seront néanmoins faits en début d'année.

M. Vincent ORGEOLET sollicite des explications sur la taxe d'habitation en se faisant préciser que les 2/3 des logements sont secondaires, il y a donc un outil à utiliser. Cette affirmation est confirmée.

M. Vincent ORGEOLET souhaiterait une consolidation des budgets Ville et Communauté de Communes.

M. Yvonick PLAUD en profite pour rappeler que la Communauté de Communes à 4 n'est pas petite, que son budget est très important.

M. Eric FOURNIER souhaite que soient comparés les budgets et chiffres de population des deux communautés de communes Pays du Mont-Blanc et Vallée de Chamonix Mont-Blanc, notre intégration est forte, il convient de le souligner.

M. Eric FOURNIER remercie les autres communes de leur participation, notre communauté de communes est très intégrée et forte, il s'en félicite et souligne cet effort collectif.

M. Christian DUCROZ s'inquiète pour les finances des départements après la réforme de la taxe d'habitation qui transfère le produit de la TFB vers les communes alors que les contributions des départements sont importantes.

M. Michel PAYOT intervient pour souligner la bonne qualité du budget parking.
Chaque année, on peut investir 600 000 €, on a pu rénover les parkings, on a adopté les tarifs. Il restera le gros projet du Grépon. On sait aujourd'hui maîtriser les risques du secteur, il faudra accepter un gros effort financier.

M. Jean-Michel COUVERT apprécie de voir à la fin du mandat des finances saines, dans des conditions difficiles, sans avoir augmenté les impôts locaux.

M. Eric FOURNIER laisse à présent la parole aux groupes de travail et aux commissions pour l'élaboration du budget 2020.

QUESTIONS DIVERSES

M. David AUTHEMAN lit la question qu'il a déposée sur la Maison des Artistes et le désengagement du groupe Bontaz, les problèmes au niveau financier.

M. Éric FOURNIER se félicite de l'achat à l'époque de la Tournette.

M. Eric FOURNIER est très heureux de voir le travail fait sur ce secteur, le travail d'aménagement, le poumon vert de la ville, parc où l'on n'osait pas s'aventurer sous les arbres. On a souhaité maintenir ce bâtiment dans le patrimoine communal, malgré les très nombreuses propositions que l'on a reçues. Il revêt un caractère patrimonial fort, on se doit de le conserver.
On a souhaité avoir un projet culturel et il remercie André MANOUKIAN pour son projet culturel, son courage, son investissement. Il a fallu un montage juridique et financier, avec une structure adaptée. La commune reste propriétaire et une société est créée, avec un bail habituel pour ce type d'occupation, selon une procédure classique. Après quelques années, il a recherché des partenaires, le groupe Bontaz, partenaire industriel connu, qui a apporté un financement, est alors entré au capital. Les successeurs n'ont pas souhaité continuer, c'est leur droit. 70 % étaient propriété du Groupe Bontaz, 30 % d'André Manoukian. L'équipe qui travaille aux côtés de dernier souhaitent poursuivre. Éric Fournier détaille que depuis la création, 800 musiciens en résidence ont été accueillis, 170 groupes, 600 concerts souvent gratuits. C'est une véritable vitrine culturelle. Un festival, le CosmoJazz a été adossé, qui fait, il l'espère, l'unanimité. Ce festival permet de relier le jazz et des sites d'altitude. Des liens très forts sont créés. La commune est favorable à rechercher une solution. Elle recherche actuellement un montage qu'on espère trouver dans les meilleurs, délais, permettant d'avoir un nouveau modèle. Avec les acteurs actuels, André Manoukain, et le groupe Bontaz qui n'a pas liquidé et souhaite participer aux efforts faits pour la reprise, un nouveau modèle est en cours de création, avec un aspect associatif dont il se félicite. On assiste à un retour aux sources, avec les partenaires culturels de la commune. Ce projet aura un apport associatif fort qui pourra être développé. Cela pourra donner à la Vallée et à ses associations un partenariat à l'année, par exemple avec l'Ecole de Musique ou la MJC. On peut envisager une suite que l'on espère la plus possible heureuse. Beaucoup peuvent nous envier le produit. On n'a pas voulu faire que de l'économie en ce domaine. On a voulu préserver un patrimoine, on a su monter un produit culturel particulièrement apprécié, on prend acte de la décision du groupe Bontaz, mais cela ne porte pas un coup d'arrêt. Avec les acteurs, on saura poursuivre ce projet.

Malgré les aléas économiques, on obère en rien cette maison, le choix qui a été fait. Il faut du courage, quand on est élu, on en a, pour faire du culturel dans une commune de 10 000 habitants, avec ses touristes. Avec les acteurs culturels de la Vallée, André Manoukian et Charles Vetter, on saura poursuivre cette belle aventure.

La séance est levée à 20 heures 20.

Le secrétaire de séance

Madame Michèle RABBIOSI.